



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie

Conseil de Bassin viticole Sud-Ouest

Séance du mercredi 8 novembre 2023 à la préfecture de Toulouse (Salle Alain Bidou)

- Compte-rendu -

Les annexes citées au présent compte rendu sont consultables sur l'intranet DRAAF au lien suivant :
<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/conseil-de-bassin-viticole-sud-ouest-du-8-novembre-2023-a8685.html>

Étaient présents : liste des participants jointe en fin de compte-rendu (quorum atteint).

Introduction par Pierre-André DURAND, préfet de région, président du conseil de bassin viticole Sud-Ouest, Christophe BOU, vice-président du conseil de bassin et Jean-Louis CAZAUBON, vice-président du Conseil Régional Occitanie

Après les salutations d'usage Pierre-André DURAND, préfet de région, passe immédiatement la parole à Christophe BOU.

Christophe BOU, président de l'IVSO et vice-président du conseil de bassin viticole Sud-Ouest, évoque Michel DUFFOUR président du syndicat des Vignerons Indépendants du Gers décédé le 6 novembre. Il demande à Vincent PIQUEMAL de dire quelques mots.

Vincent PIQUEMAL, président de la fédération des Vignerons Indépendants rend hommage à Michel DUFFOUR acteur dévoué à la filière et qui a été à la base de la création des Côtes de Gascogne, du bassin Sud-Ouest, de l'interprofession des Vins du Sud-Ouest. Il a été un acteur majeur au niveau régional et national.

Après la minute de silence en l'honneur de Michel DUFFOUR, Pierre-André DURAND ajoute qu'il avait été distingué par la République, puisqu'il était officier du mérite agricole.

Pierre-André DURAND aborde ensuite l'ordre du jour. Les éléments clés de son propos introductif sont mentionnés en annexe 1. Il termine en rappelant l'ordre du jour :

- 1- Situation économique des marchés et prévisions de récolte
- 2- Point d'information relatif au plan d'adaptation du bassin viticole Sud-Ouest
- 3- Nouveautés réglementaires : étiquetage et désalcoolisation des vins
- 4- Gestion du potentiel viticole : limitation des plantations nouvelles 2024 et restrictions à la replantation (avis du conseil)
- 5- Point d'avancement sur les mesures de l'OCM vitivinicole et de la distillation de crise
- 6- Questions diverses

Christophe BOU, revient sur les difficultés de la filière et l'accumulation des facteurs de crise depuis trois ans. Les conséquences néfastes apparaissent : abandons de fermage, abandons de vigne, cessations d'activité, drames humains et familiaux. Il reconnaît que l'État, présent aux côtés de la filière, ne peut pas tout. Il y a et il y aura des conséquences plus larges, sur l'attractivité des territoires, sur les paysages, l'activité touristique et œnotouristique. Certains dispositifs restent à améliorer. Par exemple, l'outil assurantiel qui, basé sur la moyenne de production olympique, ne permet pas une juste indemnisation des exploitations qui n'ont pas produit depuis trois ans en raison de la répétition d'aléas climatiques. Certaines mesures dépendent de la profession qui, avec la Chambre régionale d'agriculture, a engagé un travail stratégique pour s'adapter. Il remercie la préfecture et ses équipes pour avoir permis la réussite de l'évènement des « Iter Vitis Awards ». Il offre à monsieur le préfet un outil symbolique, un « Liadou », couteau utilisé à Marcillac pour travailler l'osier destiné à lier la vigne en couronne, ici symbole des liens tissés entre les vignobles européens à l'occasion des « Iter Vitis Awards ».

Jean-Louis CAZAUBON, représentant de la présidente du Conseil régional d'Occitanie salue les membres du conseil de bassin et indique qu'il interviendra au cours des débats pour indiquer la position de la collectivité régionale sur les points de l'ordre du jour. Il revient sur l'évènement « Iter Vitis Awards » et se félicite qu'il ait pu faire rayonner Toulouse dans toute l'Europe. Il indique que, si les régions viticoles sont concurrentes entre elles, certaines problématiques nécessitent de travailler en commun.

1. Situation économique des marchés et prévisions de récolte

Frédéric LEMERLE, responsable du service économie à l'Interprofession des Vignobles du Sud-Ouest, présente quelques données de cadrage et dresse un point de la situation du marché à l'aide du diaporama joint en annexe nommée « situation économique Vignobles du Sud-Ouest ».

Stéphane BOUNEAU, chef de service FranceAgriMer DRAAF Occitanie, fait part de la prévision de récolte 2023 (cf l'annexe « prévision de récolte 2023 Sud-Ouest »).

De ces deux interventions, les points les plus marquants sont :

- Une récolte mondiale en baisse.
- Une récolte encore faible dans le bassin Sud-Ouest.
- Les sorties de chai sont en baisse de -14% sur tous les segments et sur toutes les couleurs. .
- Les prix sont en baisse sur les AOC de -7,1% mais progressent de 2,4% sur les IGP par rapport à la précédente campagne.
- Les ventes en grande distribution (GD) baissent en volume (surtout les rouges) mais résistent en valeur.
- Le volume des exportations recule.
- Le marché de l'Armagnac progresse en chiffre d'affaires de 4,38%..

2. Point d'information relatif au plan d'adaptation du bassin viticole Sud-Ouest

Christophe BOU introduit ce point en indiquant qu'il fallait trouver de nouveaux outils et ne rien s'interdire.

Paul FABRE, directeur de l'IVSO, fait un état des lieux de l'avancement du plan d'adaptation et de transition SUD-OUEST (SO) (cf. diaporama en annexe « plan d'adaptation et de transition SO »).

Le travail est en cours. Il impliquera des acteurs très divers (services administratifs, Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), professionnels). Le plan a pris sa source dans les réflexions du Comité National Interprofessionnel des Vins à appellation d'origine et à indication géographique (CNIV). Les sept chantiers présentés ont été définis et chacun d'entre eux avancera à son rythme. L'objectif est de présenter les premières mesures au conseil de bassin de juin 2024.

Christophe BOU, Joël BOUEILH, Serge TINTANÉ insistent pour que cela débouche sur des mesures concrètes et sur le besoin d'assistance juridique des services de l'État.

Florent GUHL, directeur de la DRAAF, en est d'accord, précisant que le temps de la discussion et de l'instruction est nécessaire.

3. Nouveautés réglementaires : étiquetage et désalcoolisation des vins

Philippe FROELIG, Inspecteur Technique Vins et spiritueux à la DREETS Occitanie, présente deux nouveautés réglementaires, portant sur l'étiquetage et sur la désalcoolisation des vins (diaporama joint en annexe : « Nouvelles obligations d'étiquetage/Définition des vins désalcoolisés »).

Pierre-André DURAND et Philippe FROELIG précisent que l'administration éditera des guides et que la mise en place de la réglementation sera pédagogique.

Joël BOUEILH souligne que la réglementation sur l'étiquetage s'applique à partir du premier août 2024.

Joël BOUEILH et Christophe BOU admettent qu'il faut informer les consommateurs correctement. La désalcoolisation des vins sans indication géographique peut débiter immédiatement. En revanche pour les AOC et IGP, il faut attendre que les textes soient stabilisés et que l'INAO ajuste les cahiers des charges.

Catherine RICHER, déléguée territoriale de l'INAO indique que des travaux ont déjà eu lieu au sein des IGP. Au sein des AOC, des expérimentations peuvent être lancées à condition de respecter le cadre réglementaire, qui a pour but de favoriser l'essai de processus innovants.

Alain CAZOTTES de l'IVSO estime que les normes analytiques ne sont pas suffisamment abordées et que des questionnements existent. Pour le QR code, il craint que la fiche qui s'ouvre soit trop austère et enlève l'image positive du produit.

Pour Serge TINTANÉ les grandes entreprises mondiales n'attendent pas pour se lancer : elles sont présentes sur ces marchés à l'international. Désormais, des bières sans alcool se substituent aux bières avec alcool.

Jean-Louis CAZAUBON, vice-président du Conseil régional Occitanie, signale que nous sommes à un tournant important avec la crise et le changement climatique. La collectivité régionale soutient la filière viticole à hauteur de 10 M €, chaque année. Depuis 2018, avec l'hydraulique, l'investissement du Conseil régional s'élève à 200 M €. La collectivité va continuer à aider cette filière : aide à l'export, plan bio, aide à la plantation pour les nouveaux installés. Il annonce qu'un contrat de filière va être lancé sur deux ans, en concertation notamment avec la Chambre Régionale d'Agriculture et les services de la DRAAF. Ce plan favorisera l'innovation, analysera tous les moyens mis à la disposition de la filière, ceux du Conseil régional et les autres. Il s'ouvre à tous types de production et de nouveaux produits avec la volonté de ne rien s'interdire.

4. Gestion du potentiel viticole : limitation des plantations nouvelles 2024 et restrictions à la replantation (avis du conseil de bassin)

Catherine RICHER recadre le contexte et présente les demandes des Organismes de défense et de gestion (ODG), pour la campagne 2024/2025 (cf. diaporama joint en annexe nommée « Gestion du potentiel de plantation, campagne 2024/2025 »).

L'avis du conseil de bassin est requis.

Olivier DABADIE, pour l'IVSO, signale que pour les demandes ne concernant pas des dénominations relevant de la compétence de l'IVSO il s'abstiendra.

Joël BOUEILH évoque la situation viticole en Cognac, région traditionnellement très demandeuse. Cette année, les opérateurs ont choisi de limiter les demandes compte tenu des faibles perspectives sur les marchés.

Jacques TRANIER, metteur en marché, estime que ce vote ne sert à rien. Une autolimitation existe de fait.

Catherine RICHER précise qu'il s'agit d'un garde-fou qui permet d'encadrer la croissance du vignoble en deçà d'un plafond national de 1%.

Nicolas RECH, V'Innopôle Sud-Ouest, fait remarquer que la limitation concerne des surfaces et non des volumes. La profession doit s'interroger sur les outils de régulation.

Le détail des votes, portant sur la limitation des plantations nouvelles 2024 et la restriction à la replantation, **est le suivant** :

- Jurançon : 15 ha de PN2024 + restriction à la replantation - Avis CBSO : 3 abstentions & 12 votes favorables.
- Béarn : 1,5 ha de PN2024 - Avis CBSO : 3 abstentions & 12 votes favorables.
- Buzet : 1 ha de PN2024 - Avis CBSO : 3 abstentions & 12 votes favorables.

5. Point d'avancement sur les mesures de l'OCM vitivinicole et de la distillation de crise

Stéphane BOUNEAU, chef du service FranceAgriMer de la DRAAF Occitanie, dresse un point sur l'avancement des mesures de l'OCM vitivinicole et de la distillation de crise (diaporama joint en annexe nommée « OCM viti-vinicole/ Distillation de crise »).

Un avis du conseil de bassin est requis pour l'introduction des cépages RESDUR dans la liste des cépages primables à la restructuration du vignoble.

Résultat du vote :

Éligibilité cépages RESDUR 2, Coliris N, Lilaro N, Opalor B, Selenor B, Sirano N en restructuration individuelle : 15 votes favorables

Pour la promotion du vin, Florent GUHL fait remarquer que ces aides s'inscrivent dans le plan filière régional et sont également adossées au Plan stratégique national (PSN) avec un accompagnement de l'État. Ces outils permettent d'aller sur des marchés à l'export et d'être plus fort collectivement.

6. - Questions diverses

Éric SERRANO, IFV, évoque le dispositif mis en place par l'IFV et par la Chambre régionale d'agriculture sur les démonstrateurs régionaux - en réponse à un appel à projet du CASDAR (7M d'€ sur quatre ans) - pour montrer les résultats des recherches et accélérer les transferts de connaissance en ce qui concerne la résilience de la viticulture par rapport au changement climatique. Les détails de l'animation, du choix des démonstrateurs et d'organisation sont ou seront présentés dans différentes instances - les CRINAO, les conseils de bassin.

Christophe BOU revient sur la vendange 2023 et remercie les services de l'État pour l'efficacité dans l'instruction des demandes d'enrichissement des vins.

Pierre-André DURAND présente Frédéric VISEUR, nouveau secrétaire général pour les affaires régionales. Il remplace à ce poste Nicolas HESSE.

Christophe BOU salue Madame Catherine BACQUIE, directrice de la FRIGP et de l'IGP Comté Tolosan, qui quitte ses fonctions après vingt-cinq ans dans ces fonctions.

Saluant la fluidité et la simplicité des échanges, Pierre-André DURAND clôt la séance.

ANNEXE

Liste des membres présents au conseil de bassin viticole Sud-Ouest du 8 novembre 2023

En tant que représentants des personnes publiques intéressées :

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, président du conseil de bassin viticole.
Jean Louis CAZAUBON, représentant la présidente du conseil régional Occitanie,
Florent GUHL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie
Thierry BORGHESE, direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
Clovis MARTIN, direction régionale des douanes de Toulouse, Pôle action économique
Catherine RICHER, déléguée territorial INAO
Stéphane BOUNEAU, chef de service FranceAgriMer DRAAF Occitanie,
Denis CARRETIER, président Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

En tant que représentants de la profession viticole :

- **Au titre de l'Interprofession des vins du Sud-Ouest (IVSO):**

Christophe BOU, président de l'IVSO et vice-président du conseil de bassin viticole Sud-Ouest
Joël BOUEILH
Alain CAZOTTES
Olivier DABADIE
Pascal LAFENETRE
Philippe TEULIER

- **Au titre de l'Union interprofessionnelle des vins de Cahors (UIVC) :**

Pas de représentation

- **Au titre du Bureau national interprofessionnel de l'Armagnac et le comité interprofessionnel du Floc de Gascogne :**

Patrick FARBOS, BNIA et Floc de Gascogne

- **Au titre des métiers :**

Vincent PIQUEMAL, Vignerons indépendants
Jacques TRANIER, UMIN Sud-Ouest, metteurs en marché

- **Au titre des produits :**

Paul DABADIE, FRAO Sud-Ouest
Serge TINTANÉ, ANIVIN

- **Au titre des organisations syndicales :**

Mathieu DAUVERGNE, Confédération Paysanne Occitanie
Vincent LAURENS, Jeunes Agriculteurs

- **Au titre des comités régionaux de l'INAO :**

Paul DABADIE, également présent au titre des produits

En tant que personnalités qualifiées :

Christophe DOUENCE, Union Nationale des Distilleries Vinicoles
Nicolas RECH, V'Innopôle Sud-Ouest

Autres personnes présentes :

Catherine BACQUIE, directrice Coop de France Occitanie
Laurent CARRIÉ, préfet du Gers
Romain CHAVIGNON, INAO
Christel CHEVRIER, CRAO
Michel CROSTE, SGAR mission Agriculture, environnement, énergies
Anne-Cécile CROS-VIAUD, INAO
Maxime CUENOT, DDT 91
Paul FABRE, IVSO
Daniel FOURNIÉ, UIVC
Philippe FROELIG, DREETS Occitanie
Olivier GOUJON, BNIA
Caroline GRANADO, AOC Gaillac
Armelle LE BRUN, DDT 46
Frédéric LEMERLE, IVSO
Claude MAURIN, DRAAF Occitanie, SRFAM
Véronique RABAUD, DRAAF Occitanie, SRFAM
Éric SERRANO, IFV
Xavier VANT, DDT Gers
Frédéric VISEUR ; SGAR Occitanie

Étaient excusés :

David GIRARD, Chambre départementale d'agriculture du Lot
Michel CARRERE, IVSO